



L'Adoption internationale au Québec

Statistiques 2013



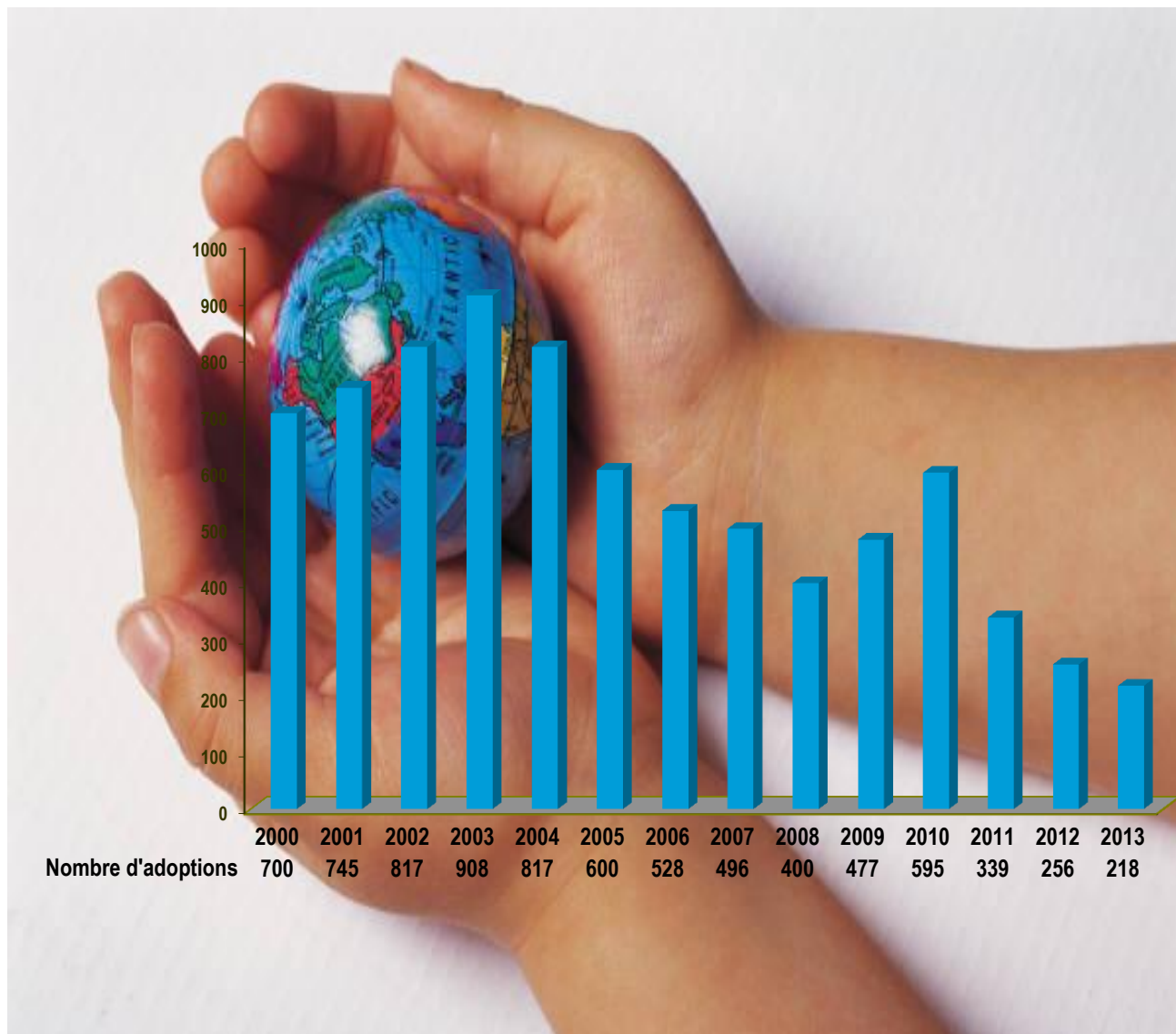
TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE AU QUÉBEC	3
<u>FAITS SAILLANTS 2013</u>	<u>4</u>
ADOPTION INTERNATIONALE - RÉPARTITION STATISTIQUE	<u>5</u>
○ <u>SELON LE TYPE D'ADOPTION</u>	<u>5</u>
○ SELON LA RÉGION SOCIO SANITAIRE	7
○ <u>SELON LE PAYS D'ORIGINE DE L'ADOPTÉ</u>	<u>9</u>
○ SELON L'ORGANISME AGRÉE	11
○ <u>SELON L'ÂGE DE L'ADOPTÉ</u>	<u>13</u>
○ <u>SELON LE SEXE DE L'ENFANT (GARÇON/FILLE)</u>	<u>15</u>
○ <u>ANTÉCÉDENTS SOCIOBIOLOGIQUES ET <u>RETROUVAILLES INTERNATIONALES</u></u>	<u>16</u>



ÉVOLUTION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE AU QUÉBEC

Figure 1 : Évolution de l'adoption internationale au Québec (2000-2013)



Les statistiques du Secrétariat à l'adoption internationale ont comme **dénominateur commun** l'émission de la **lettre de non-opposition** ou de la lettre adressée aux autorités canadiennes, dans le cas de l'adoption d'un enfant résidant ailleurs au Canada.



Après avoir enregistré en 2009 et 2010 une hausse des lettres de non-opposition, l'année 2013 est la troisième année de suite à connaître une baisse.

Cette baisse s'explique par les nouvelles réalités qui régissent aujourd'hui l'adoption internationale à l'échelle mondiale, dont la croissance économique ou le changement social de nombreux pays d'origine.

En plus, des pays d'origine adhèrent davantage à la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, dont l'un des principes fondamentaux est la subsidiarité : prioriser le maintien des enfants dans le pays et la culture d'origine.

Face à toutes ces nouvelles données, le profil des enfants disponibles pour l'adoption internationale change. Le profil général correspond aujourd'hui aux enfants à besoins spéciaux (5 ans et plus, fratrie, enfants présentant des problèmes de santé physique ou psychique).

FAITS SAILLANTS 2013

Canada

Le nombre d'adoptions d'enfants en provenance d'une autre province ou territoire canadien a augmenté en 2013 : 19 dossiers ont été autorisés et ouverts au SAI.

Haïti

L'événement le plus marquant de 2013 est l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur l'adoption. Les organismes d'adoption du Québec ont obtenu leur accréditation. Les dossiers déjà ouverts avant le séisme du 12 janvier 2010 ont graduellement été mis à jour.

Kazakhstan

Les adoptions ont repris avec ce pays au cours de la dernière année. Outre *Alliance des familles du Québec*, deux nouveaux organismes ont reçu un agrément pour œuvrer en adoption internationale au Kazakhstan. Chaque organisme travaille dans une région qui lui est propre. Deux familles sont revenues avec leurs enfants depuis. Trois autres compléteront leur projet d'adoption au début de l'année 2014.

Kenya

L'organisme agréé *Enfant d'Orient et d'Occident* s'est vu délivrer un agrément pour le Kenya. Il est actuellement en processus d'accréditation auprès des autorités kenyanes.

Madagascar

À la suite du nouvel agrément accordé à *Enfant d'Orient et d'Occident* en 2012, deux couples d'adoptants ont accueilli leur enfant à Madagascar



Mali

Depuis l'entrée en vigueur de la loi réformant le Code des personnes et de la famille du Mali, les adoptions au Mali sont permises uniquement aux personnes de nationalité malienne.

À la suite de ce changement, l'organisme *Les Enfants du Mandé* a mis en suspens le traitement des dossiers d'adoption se rapportant au Mali.

Philippines

Le moratoire sur les nouvelles inscriptions imposé par l'Inter-Country Adoption Board (ICAB) des Philippines, le 31 janvier 2011, est maintenu. Conséquemment, la Société formons une famille n'a toujours pas repris les inscriptions, et ce, depuis novembre 2010.

République dominicaine

Les autorités dominicaines ont précisé les critères techniques leur permettant de sélectionner les candidats à l'adoption et de procéder aux apparentements. L'âge des adoptants est désormais un facteur fondamental pour l'attribution d'un enfant.

ADOPTION INTERNATIONALE – RÉPARTITION STATISTIQUE

- **SELON LE TYPE D'ADOPTION** (avec ou sans organisme agréé)

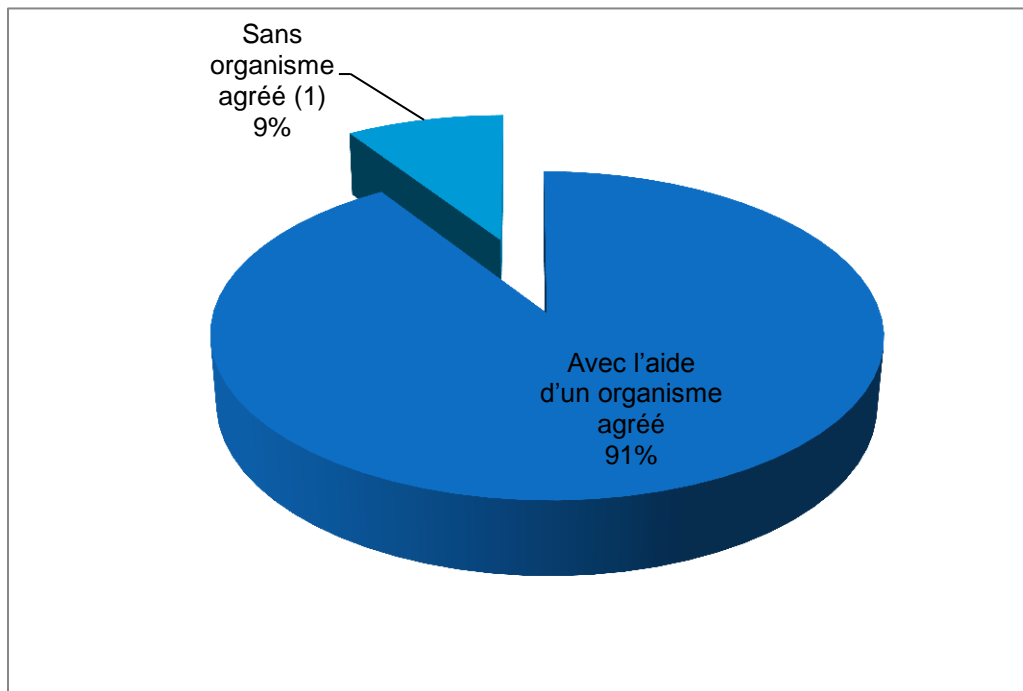
Le *Code civil du Québec* énonce que les démarches en vue de l'adoption d'un enfant domicilié hors du Québec sont effectuées par un organisme d'adoption agréé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, sauf s'il s'agit d'un projet d'adoption prévu par *l'Arrêté concernant l'adoption, sans organisme agréé, d'un enfant domicilié hors du Québec par une personne domiciliée au Québec*.



Tableau 1 : Nombre des adoptions internationales selon le type d'adoption, Québec, 2013

Type d'adoption	Nombre
Avec l'aide d'un organisme agréé	198
Sans organisme agréé – Canada	4
Sans organisme agréé – Canada – apparenté	0
Sans organisme agréé – Apparenté	13
Sans organisme agréé – même nationalité	2
Sans organisme agréé – avec l'assistance du ministre	0
Sans organisme agréé – Circonstances exceptionnelles	1
TOTAL	218

Figure 2 : Adoptions internationales selon le type d'adoption, Québec, 2013



- (1) **Sans organisme agréé** : apparenté (13 adoptions), même nationalité (2 adoptions), circonstances exceptionnelles (une seule adoption).



- **SELON LA RÉGION SOCIO SANITAIRE**

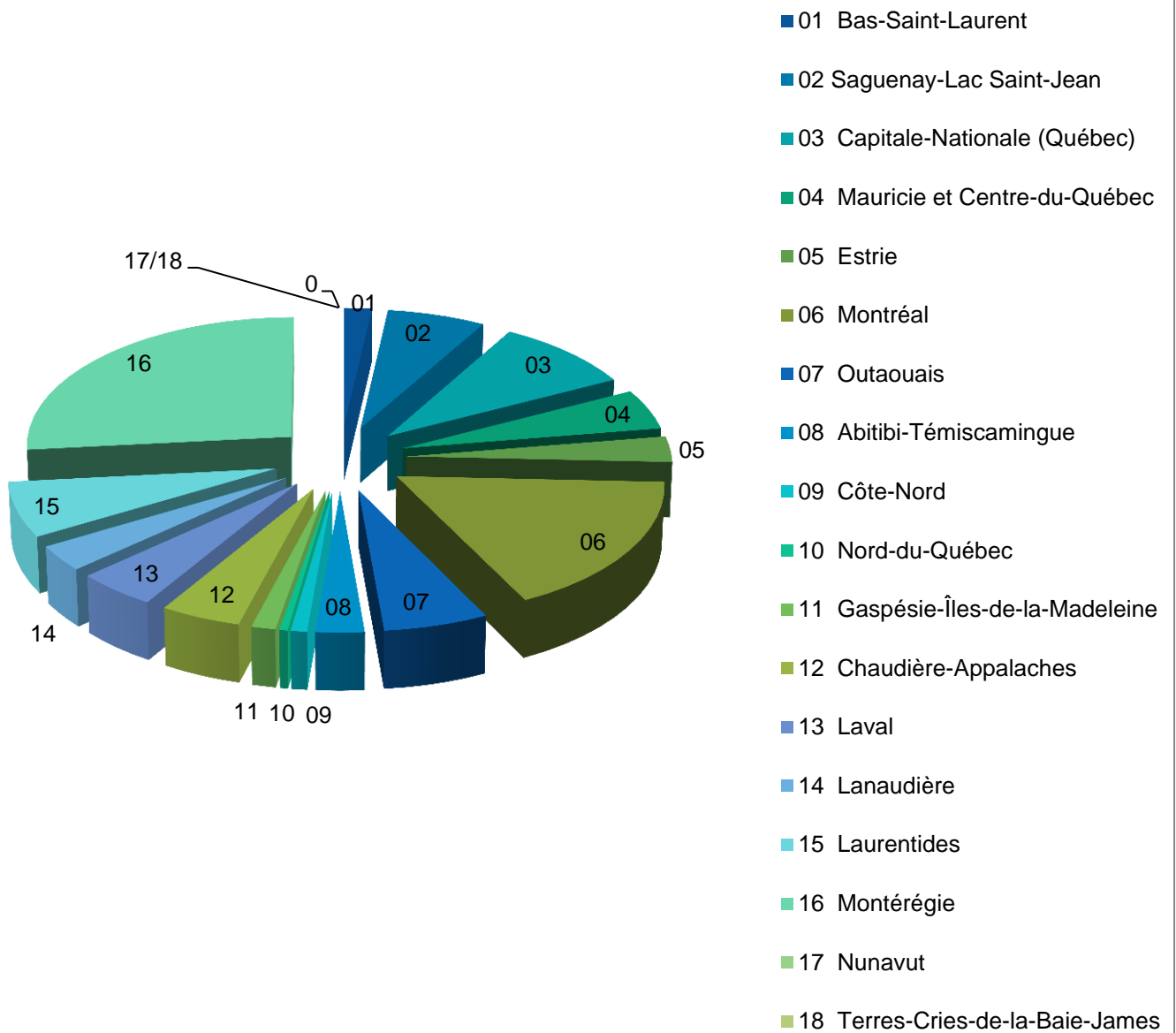
Dans le contexte du système de santé et de services sociaux, le territoire québécois est divisé, par décrets gouvernementaux, en 18 régions sociosanitaires (RSS). La région sociosanitaire attribuée à une adoption est celle du lieu de résidence de l'adoptant au moment de l'émission de la lettre de non-opposition.

Tableau 2 : Nombre des adoptions internationales selon la région sociosanitaire, Québec, 2013

Région sociosanitaire	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	4
02 Saguenay-Lac Saint-Jean	14
03 Capitale-Nationale (Québec)	20
04 Mauricie et Centre-du-Québec	11
05 Estrie	7
06 Montréal	37
07 Outaouais	13
08 Abitibi-Témiscamingue	6
09 Côte-Nord	2
10 Nord-du-Québec	1
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3
12 Chaudière-Appalaches	10
13 Laval	10
14 Lanaudière	7
15 Laurentides	15
16 Montérégie	58
17 Nunavut	0
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	0
TOTAL	218



Figure 3 : Adoptions internationales selon la région sociosanitaire, Québec, 2013



- SELON LE PAYS D'ORIGINE DE L'ADOPTÉ

Tableau 3 : Adoptions internationales selon le pays d'origine de l'adopté, Québec, 2013

État d'origine	Nombre
Arménie*	1
Brésil*	1
Bulgarie*	1
Burkina Faso*	2
Cameroun ⁽²⁾	3
Canada* ⁽¹⁾	4
Chine*	55
Colombie* ⁽²⁾	23
Corée du Sud	20
Côte d'Ivoire ⁽²⁾	2
Guinée*	1
Honduras	1
Jamaïque	2
Kazakhstan*	6
Madagascar*	3
Niger	4
Philippines*	29
Roumanie*	1
Russie	1
Taiwan	1
Thaïlande*	3
Togo	2
Tunisie	1
Ukraine ⁽²⁾	25
Viêt Nam*	26
TOTAL	218

(*) Pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993

(1) Bien que le Canada soit un État membre de la Convention de La Haye, les adoptions d'enfants domiciliés dans une autre province ou un territoire du Canada par des personnes domiciliées au Québec n'y sont pas assujetties. Cette Convention s'appliquant entre États membres. Pour des raisons statistiques, ces adoptions ont été comptabilisées dans cette catégorie

(2) L'adoption de fratries a été réalisée dans ces pays au cours de 2013.



Figure 4 : Adoptions internationales selon l'État d'origine de l'adopté, Québec, 2013

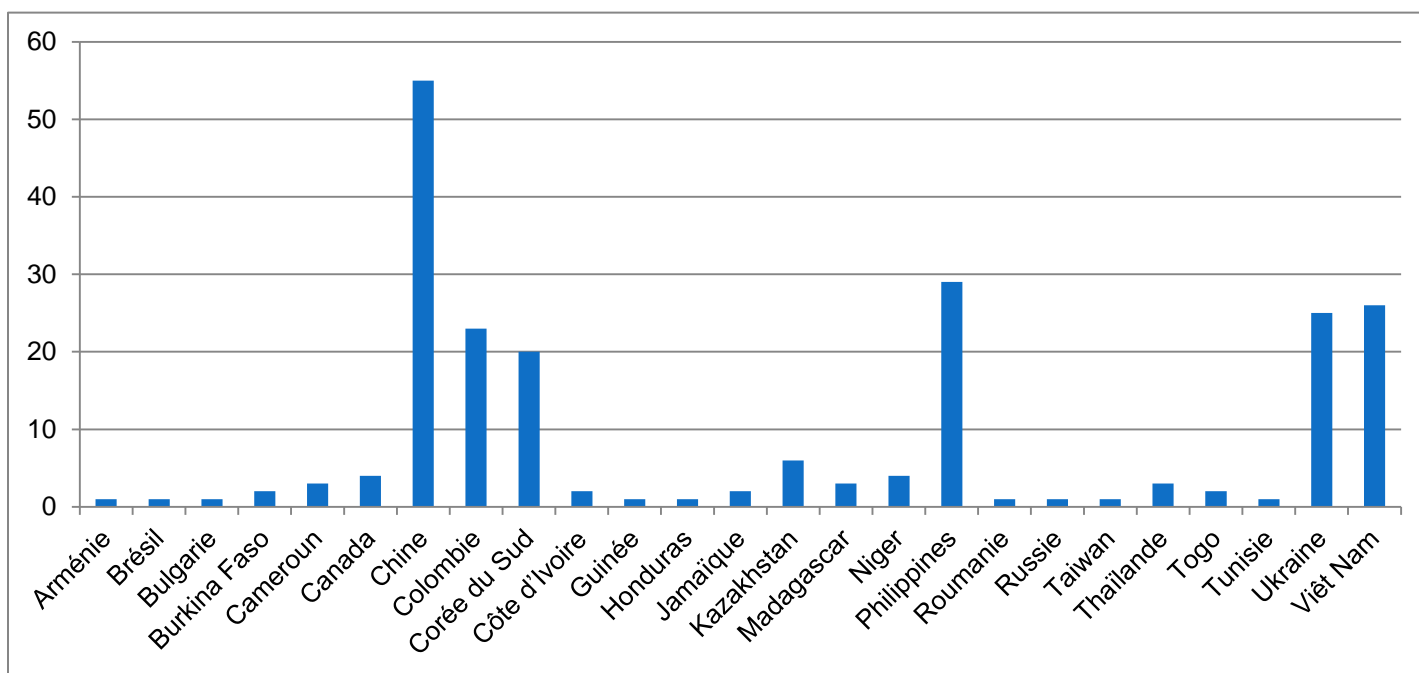
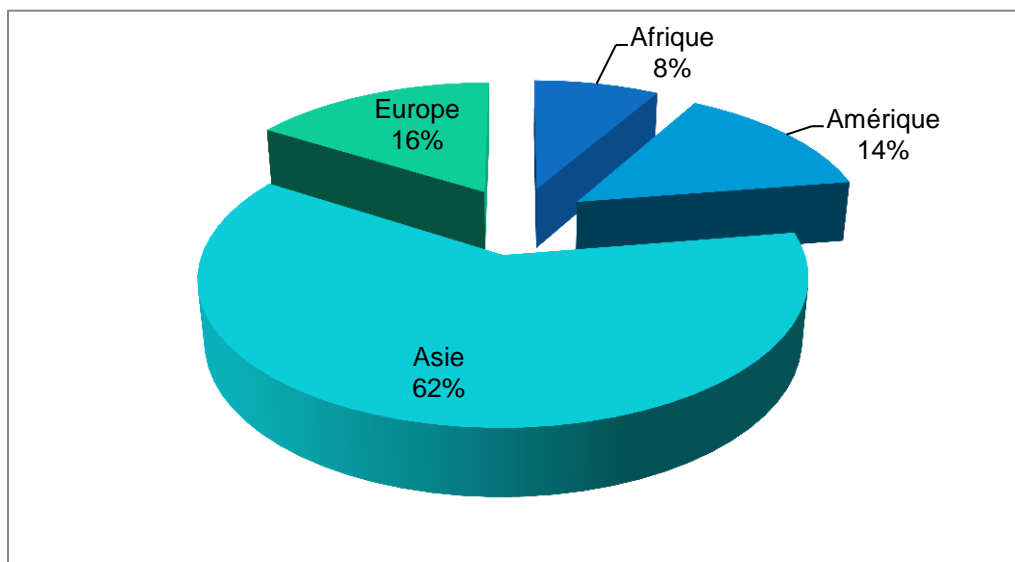


Figure 5 : Adoptions internationales selon le continent d'origine de l'adopté, Québec, 2013



- **SELON L'ORGANISME AGRÉÉ**

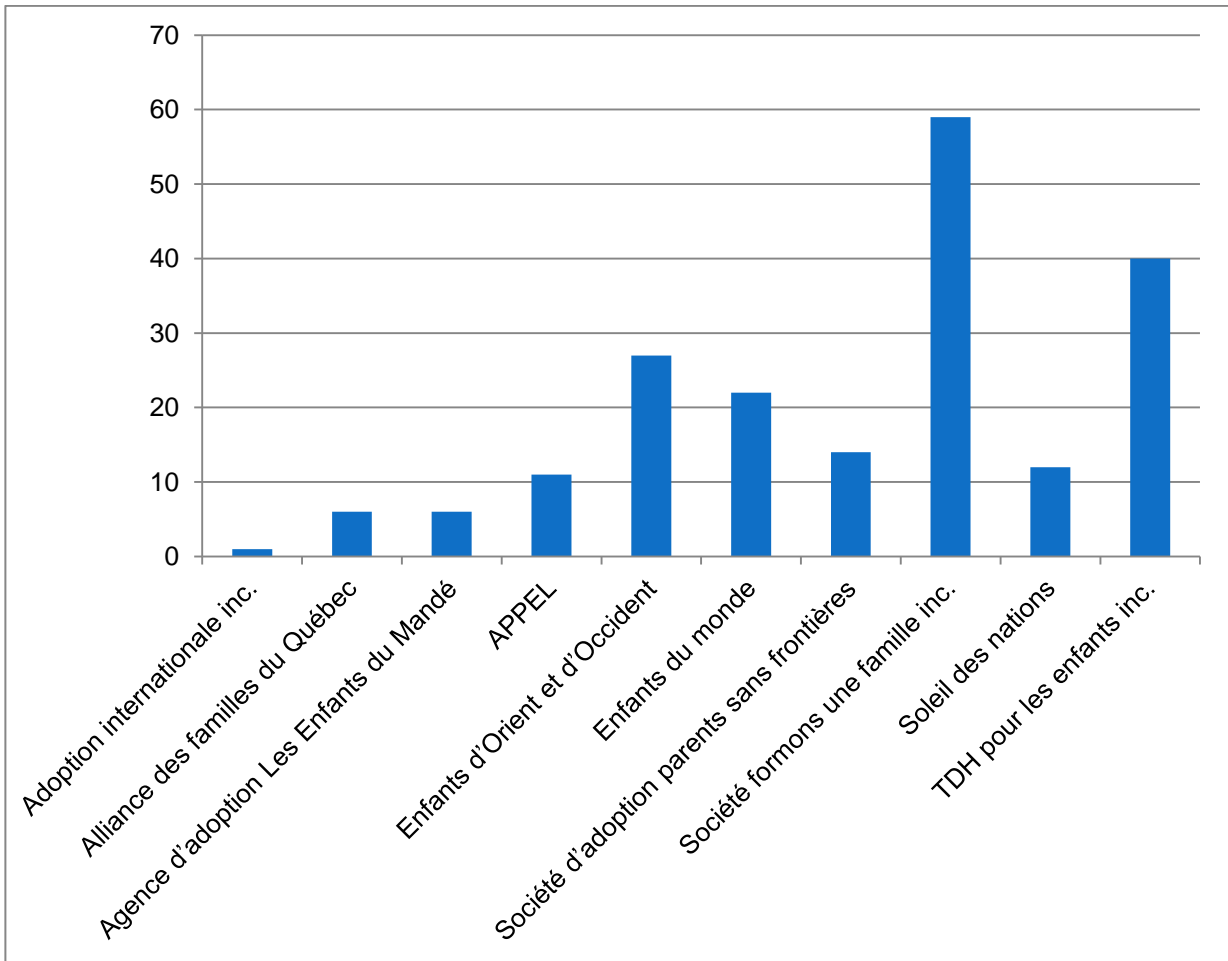
Seuls les organismes titulaires d'un agrément délivré par le ministre de la Santé et des Services sociaux peuvent effectuer des démarches d'adoption pour des personnes domiciliées au Québec. Ils servent d'intermédiaires entre le candidat à l'adoption et les autorités étrangères et l'assistent tout au long de la procédure tout en veillant au déroulement de celle-ci.

Tableau 4 : Nombre des adoptions internationales selon l'organisme agréé et L'État d'origine de l'adopté, Québec, 2013

Organisme d'adoption	Pays d'origine		Total
	Pays	Nombre	
Adoption internationale inc.	Ukraine	1	1
Alliance des familles du Québec	Arménie	1	6
	Bulgarie	1	
	Kazakhstan	4	
Agence d'adoption Les Enfants du Mandé	Burkina Faso	2	6
	Niger	4	
APPEL (adoption permanente d'enfants latino-américains)	Colombie	11	11
Enfants d'Orient et d'Occident	Corée du Sud	20	27
	Madagascar	3	
	Taïwan	1	
	Thaïlande	3	
Enfants du monde	Chine	13	22
	Kazakhstan	2	
	Viêt Nam	7	
Société d'adoption parents sans frontières	Chine	14	14
Société formons une famille inc.	Chine	28	59
	Philippines	26	
	Viêt Nam	5	
Soleil des nations	Colombie	12	12
TDH pour les enfants inc.	Honduras	1	40
	Russie	1	
	Ukraine	24	
	Viêt Nam	14	
TOTAL			198



Figure 6 : Adoptions internationales selon l'organisme agréé, Québec, 2013



- SELON L'ÂGE DE L'ADOPTÉ

Tableau 5 : Nombre des adoptions internationales selon l'âge de l'adopté, Québec, 2013

État d'origine	Moins de 6 mois	6 - 11 mois	12 - 23 mois	24 - 35 mois	36 - 47 mois	48 - 59 mois	60 mois et plus	Nombre
Arménie		1						1
Brésil							1	1
Bulgarie				1				1
Burkina Faso				2				2
Cameroun							3	3
Canada			1	1			2	4
Chine		6	36	10	3			55
Colombie		3	3	1	1	3	12	23
Corée du Sud		17	3					20
Côte D'Ivoire							2	2
Guinée							1	1
Honduras							1	1
Jamaïque							2	2
Kazakhstan			2				4	6
Madagascar				3				3
Niger		2	2					4
Philippines			14	8	2	2	3	29
Roumanie					1			1
Russie							1	1
Taiwan							1	1
Thaïlande			2	1				3
Togo							2	2
Tunisie							1	1
Ukraine			1	1	2	1	20	25
Viêt Nam	1	3	11	7	2	2		26
Total	1	32	75	35	11	8	56	218



Figure 7 : Adoptions internationales selon l'âge de l'adopté, Québec, 2013

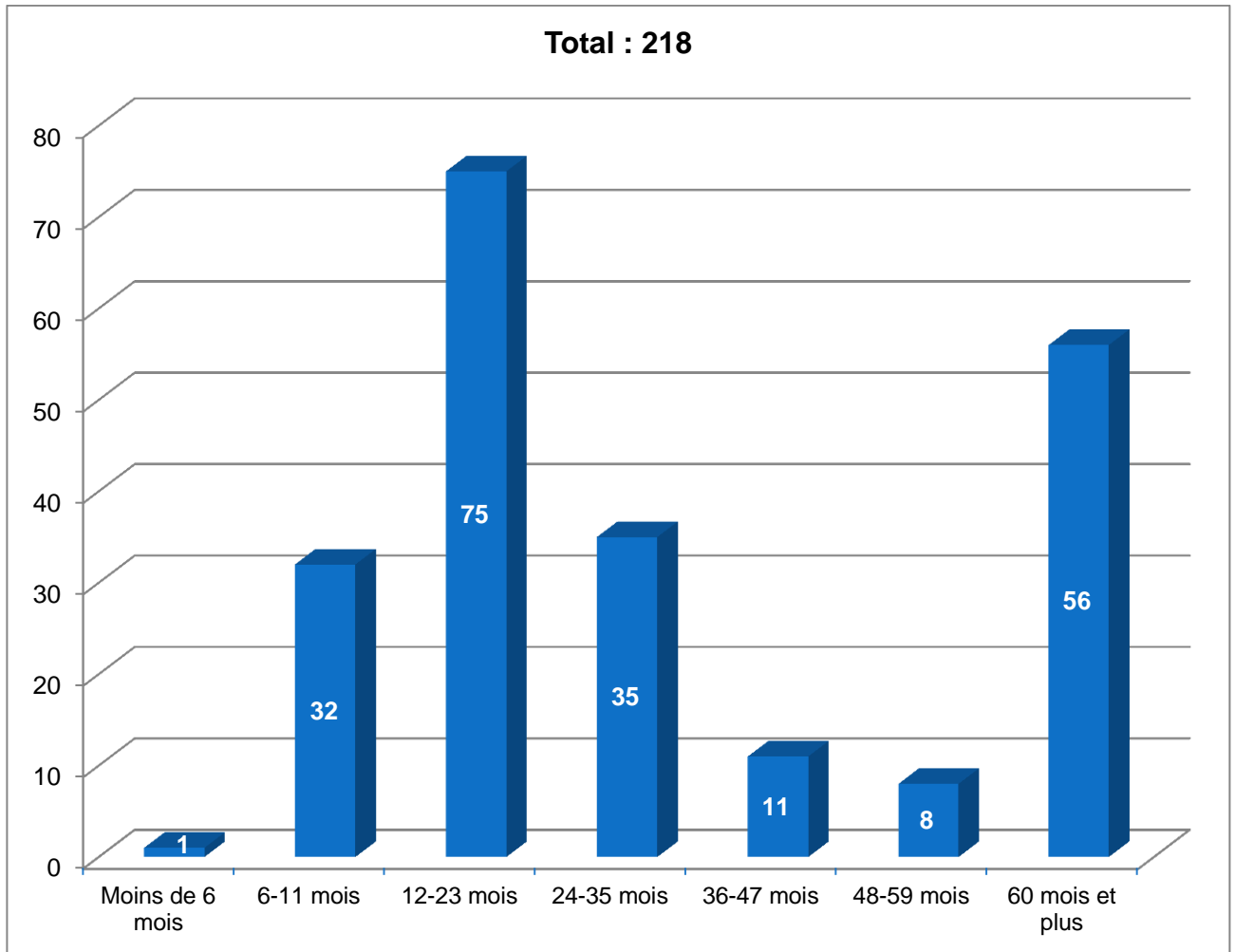


Tableau 6 : Âge moyen de l'adopté à l'international (mois), Québec, 2006-2013

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Âge moyen de l'adopté	29,2	33,6	32,1	28,6	38,0	30,8	33,8	41,73
Âge moyen de l'adopté, adoptions avec l'aide d'un organisme agréé	17,5	18,8	20,4	21,9	21,0	27,5	25,8	34,35



- **SELON LE SEXE DE L'ENFANT (FILLE/GARÇON)**

Tableau 7 : Nombre des adoptions internationales selon le sexe de l'adopté (garçon/fille), Québec, 2013

Pays	Fille	Garçon
Arménie	1	
Brésil	1	
Bulgarie	1	
Burkina Faso	2	
Cameroun		3
Canada (NB)	1	3
Chine	27	28
Colombie	11	12
Corée du Sud	7	13
Côte D'Ivoire	2	
Guinée		1
Honduras	1	
Jamaïque	1	1
Kazakhstan	3	3
Madagascar	1	2
Niger	1	3
Philippines	17	12
Roumanie	1	
Russie	1	
Taiwan	1	
Thaïlande	1	2
Togo	2	
Tunisie		1
Ukraine	10	15
Viêt Nam	14	12
total	107	111



- **ANTÉCÉDENTS SOCIOBIOLOGIQUES ET RETROUVAILLES INTERNATIONALES**

La *Loi sur la protection de la jeunesse* attribue au ministre de la Santé et des Services sociaux la responsabilité de conserver les dossiers ayant trait à l'adoption d'enfants domiciliés hors du Québec et de donner suite aux demandes d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles internationales. Cette responsabilité s'exerce conformément à la *Loi sur la protection de la jeunesse* et au *Code civil du Québec* et en collaboration avec les personnes qui détiennent des responsabilités en matière d'adoption au Québec et à l'étranger. C'est le Secrétariat à l'adoption internationale qui représente le ministre dans l'exercice de cette responsabilité.

Le tableau suivant indique le nombre de dossiers ouverts du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année selon que la demande provient d'une personne adoptée, d'un parent adoptif ou d'un parent biologique.

Tableau 8: Nombre de demandes de sommaire des antécédents et de retrouvailles internationales reçues, Québec, 2009 à 2013

Année	Adoptés	Parents adoptifs	Parents biologiques	Total annuel
2009	6	0	0	6
2010	7	1	3	11
2011	14	0	3	17
2012	11	1	4	16
2013	15	2	0	17

